



Projet éolien de Méry-la-Bataille

Atelier de co-construction n°2 – Compte-rendu

Salle communale de Méry-la-Bataille
Mardi 28 février 2023

Sommaire

1. Introduction.....	3
2. Les participants.....	4
3. Synthèse des éléments présentés et des échanges	5
3.1 <i>Présentation de l'avancement du projet éolien</i>	5
3.2 <i>Co-construction des projets locaux</i>	10
3.3 <i>Co-construction du nom du projet</i>	15
4. Les prochaines étapes.....	16
5. Contacts.....	17
Annexes	18

1. Introduction

Depuis 2021, la société ENERTRAG étudie la possibilité de développer un projet éolien sur la commune de Méry-la-Bataille dans l'Oise. Une double zone d'étude a été définie au Nord et au Sud de la commune, sur des parcelles privées.

Le projet est en phase de développement et les études ont débuté en août 2022 avec la pose du mât de mesure. Les études permettent de vérifier la faisabilité du projet sur les zones identifiées. Elles sont réalisées par des bureaux d'études indépendants, experts dans les domaines de l'analyse environnementale, acoustique, paysagère et du vent.

L'atelier de co-construction du mardi 28 février était centré sur les projets locaux et le nom du projet éolien. Voici les objectifs que nous avons poursuivis :

- Informer sur l'avancement des études et les prochaines étapes du projet ;
- Co-construire les premières bases des projets locaux souhaités par les habitants sur la commune de Méry-la-Bataille ;
- Réfléchir ensemble au nom du parc éolien.

Vous trouverez ci-après les différents supports d'information présentés et la synthèse des échanges comprenant les questions et remarques des participants et les réponses apportées par le développeur ENERTRAG. Ces éléments sont structurés par thématique.

2. Les participants

Ce deuxième atelier de co-construction a rassemblé 10 habitants de Méry-la-Bataille.

Les équipes d'ENERTRAG et de Demopolis Concertation étaient présentes afin de répondre au mieux aux questions des riverains.

ENERTRAG, France :

- PELLET Paul, Chef de projet chez ENERTRAG
- RICOSSE Paul, Responsable Concertation et dialogue territorial chez ENERTRAG

DEMOPOLIS Concertation, France :

- BARTHELEMY Léonore, Cheffe de projet
- GONZALEZ Mathilde, Consultante

3. Synthèse des éléments présentés et des échanges

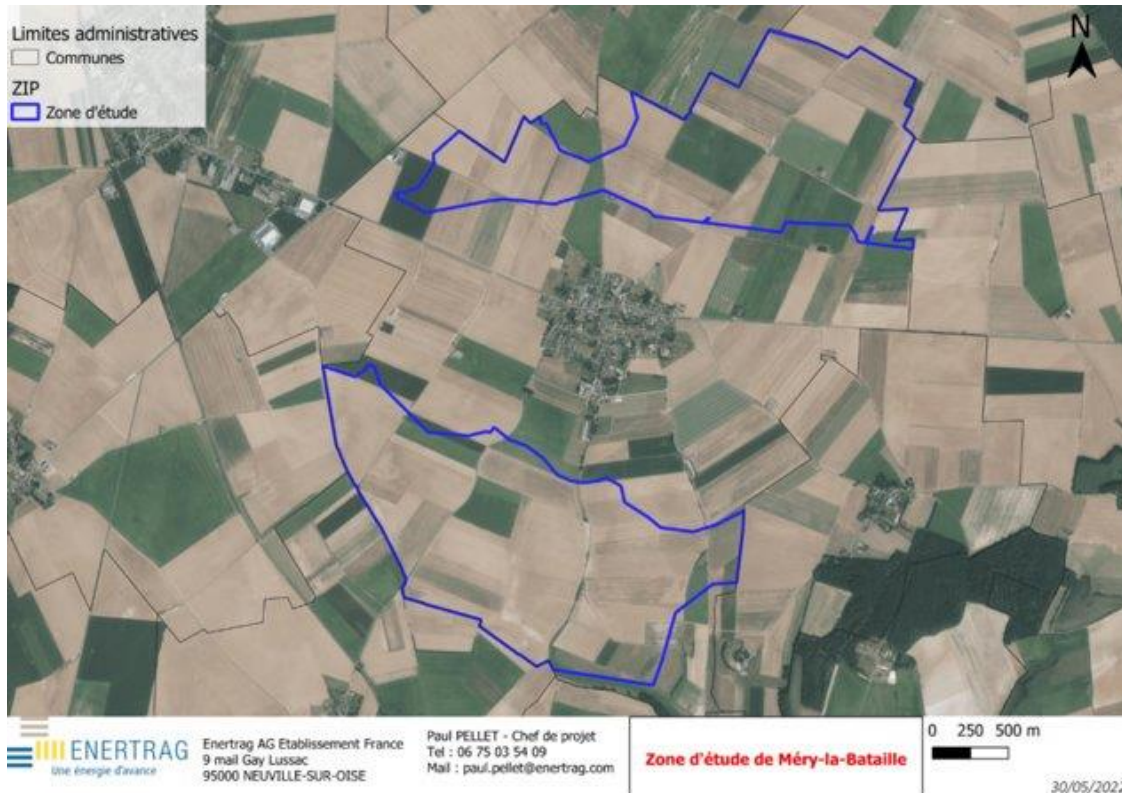
Les participants à l'atelier de co-construction n°2 ont eu l'occasion de s'informer sur l'avancement du projet éolien de Méry-la-Bataille et d'entamer la co-construction des projets locaux. Nous avons relevé l'ensemble des questions qui ont été posées lors des échanges.

Le support présenté est joint en annexe et consultable sur la plateforme participative du projet à l'adresse suivante :

www.projeteolien-mery-la-bataille.fr

3.1 Présentation de l'avancement du projet éolien

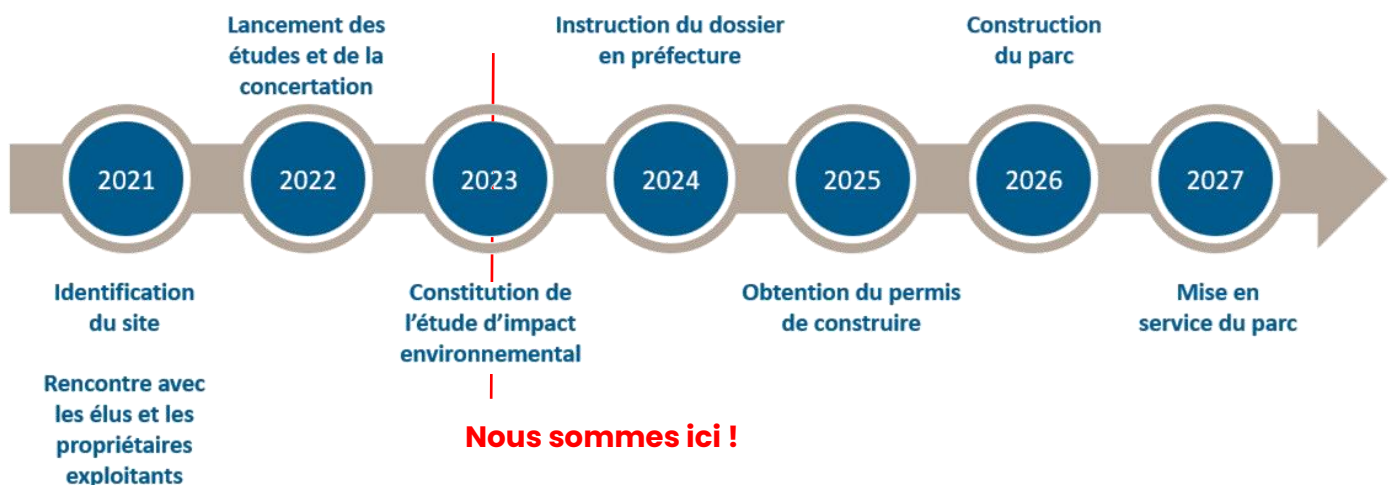
Voici une carte représentant les deux zones potentielles d'implantation de Méry-la-Bataille, au nord et au sud de la commune :




Le potentiel de ces zones est de 5 éoliennes d'une hauteur de 200 mètres bout de pales maximum.

Voici les informations sur le projet qui ont été partagées lors de cet atelier :


- Les études écologiques et de vents ont été lancées en 2022,
- Les études acoustiques et paysagères, qui ont été en partie co-construites lors du premier atelier de concertation le 16 novembre 2022, se lanceront courant 2023.
- Le projet sera déposé courant 2024 pour une mise en service du parc en 2027.




Voici les premiers résultats de l'étude des vents qui ont été présentés :



Direction de vent principale Sud-Ouest et Nord-Est pour direction secondaire



Rafales enregistrées entre 20m/s (72km/h) en haut du mât de mesure (à 122m de hauteur) en novembre



Température minimal enregistrée : -6 ° C

Les informations récoltées lors de l'étude des vents seront utilisées pour déterminer l'emplacement exact des éoliennes.

Questions des participants sur l'avancement du projet éolien :

Question d'un participant : « Pourquoi l'étude par la préfecture est-elle si longue ? »

Réponse d'ENERTRAG : La préfecture départementale a un travail important à mener, requérant entre 9 et 24 mois. Voici les 3 principaux temps de travail de la préfecture :

1. Dans un premier temps, la préfecture relit le dossier fourni par ENERTRAG et vérifie la complétude des études et dossiers. Elle prend donc contact avec tous les services de l'État ou susceptibles d'être impactés, comme l'aviation civile et militaire, la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), la Direction Départementale des Territoires (DDT), l'Autorité Environnementale, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), les pompiers (SDIS), les réseaux (RTE, GRT etc.)... ENERTRAG a déjà contacté ces services en amont pour vérifier les éventuels impacts.
2. La Préfecture nomme un commissaire enquêteur pour mener une enquête publique. Cette enquête publique est menée sur la commune d'implantation et dans toutes les communes dans un rayon de 6 km. Elle permet à tous les citoyens de participer, en se déplaçant lors des permanences dans chaque commune ou par mail ou courrier.
3. Enfin, la préfecture prend sa décision d'autoriser ou non (ou partiellement) la construction du parc éolien.

Question d'un participant : « Combien pèse une éolienne ? »

Réponse d'ENERTRAG : Une éolienne pèse environ 1 500 tonnes. Ce sont les fondations en béton qui pèsent le plus lourd, environ 1 000 tonnes pour 500 m³. Le mât en acier et/ou en béton de l'éolien est le second élément le plus lourd, ce qui représente environ 450 tonnes.

Question d'un participant : « La stabilité des sols est-elle vérifiée ? »

Réponse d'ENERTRAG : Oui, bien sûr : lors de la phase d'étude la composition et la stabilité des sols sont vérifiées. Nous faisons également des études archéologiques pour nous assurer qu'il n'y a pas de vestiges historiques sous la zone d'implantation des éoliennes.

Question d'un participant : « Les fondations seront-elles démantelées ? »

Réponse d'ENERTRAG : Oui, les fondations seront entièrement excavées. C'est une obligation légale de retirer 100% du béton des fondations.

Question d'un participant : « Lorsque le parc sera installé, pourrons-nous payer l'électricité moins chère ? »

Réponse d'ENERTRAG : Non, il nous est impossible de fixer un tarif d'électricité préférentiel pour certains habitants, car c'est illégal (cela a été reproposé dans le cadre du projet de loi d'accélération des énergies renouvelables, mais rejeté par le Conseil d'État en raison du principe de péréquation tarifaire – tarif national unique). Le prix de l'électricité ne varie donc pas localement, ce qui empêche les discriminations territoriales et les différences entre les Français et Françaises. Cependant :

- Physiquement, l'électron produit par une éolienne ira au poste source le plus proche et sera consommé selon la demande la plus proche ;
- Le tarif éolien (fixé autour de 60 €/MWh) finance actuellement le bouclier tarifaire de tous les Français à hauteur de plus de 20 milliards. M. PELLET donne l'exemple d'une entreprise qui a sollicité ENERTRAG pour une installation photovoltaïque car sa facture d'électricité a été multipliée par plus de 20 au 31 janvier 2023. Les Mérysiens sont moins concernés par ce phénomène en grande partie grâce à l'éolien.

Question d'un participant : « Quel est l'intérêt pour une commune d'avoir un parc éolien ? »

Réponse d'ENERTRAG : Les intérêts sont multiples à avoir un parc éolien sur sa commune :

- Un parc éolien crée des emplois ;
- L'installation d'un parc sur votre commune apporte des retombées fiscales à celle-ci. À titre indicatif, le montant des retombées fiscales s'élève entre 10 000 et 12 000 € / MW installé, dont le quart pour la commune et la moitié pour l'intercommunalité. L'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises du Réseau) vient de passer avec la loi finances 2023 de 7840 €/MW à 8160 €/MW. L'IFER est ensuite répartie entre différentes collectivités comme suit :
 - o 30% pour le département,
 - o 50 % pour l'EPCI – ici, la Communauté de communes du Plateau Picard a délibéré pour reverser 15% supplémentaires aux communes pour les projets éoliens ;
 - o 20 % pour commune – ici donc 35% pour Méry-la-Bataille.
- Un parc éolien produit de l'électricité verte, c'est-à-dire de l'électricité à partir d'une source d'énergie renouvelable et propre : le vent ;

- Un parc éolien sur votre commune est également une opportunité pour mener des projets différents de ceux dont vous avez l'habitude, comme le travail que nous menons avec les projets locaux !

3.2 Co-construction des projets locaux

Ce second atelier sur les projets locaux vous donnait l'opportunité de communiquer vos idées de projets pour Méry-la-Bataille. Nous nous sommes réunis autour de la vingtaine d'idées récoltées lors du porte-à-porte réalisé le 7 février, par mail ou via le site internet du projet et enfin, pendant notre second atelier de concertation.

Nous vous avons demandé des idées de projets car ENERTRAG et Demopolis Concertation vous proposent un accompagnement à la réalisation de ces projets en vous aidant à les construire.

Il est également envisageable qu'ENERTRAG finance en partie certains projets, sous les conditions que voici :



MESURES COMPENSATOIRES

Les mesures compensatoires visent à limiter au maximum l'impact d'un projet sur un territoire. Elles font partie du dispositif réglementaire ERC :

- **Eviter** les impacts sur l'environnement en amont
- **Réduire** les impacts durant le projet
- **Compenser** les impacts résiduels après évitement et réduction

Elles sont prescrites par les bureaux experts en charge des différentes études (écologiques, paysagères, etc.)

Exemple : La création de zones favorables au développement et à l'accueil de la biodiversité



MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Les mesures d'accompagnement complètent le dispositif ERC. Elles visent à accompagner l'ensemble du projet dans le territoire considéré. Elles apportent un soutien financier à des actions identifiées dans le cadre de plans de biodiversité, de sensibilisation du public à la protection de l'environnement, de transition énergétique ou d'amélioration du cadre de vie des habitants.

Elles sont coconstruites avec les habitants et les représentants du territoire

Exemple : La restauration énergétique des bâtiments communaux

Les idées données par les habitants reflètent une partie des besoins de la commune de Méry-la-Bataille. Certaines de ces idées sont des mesures ERC ou des mesures d'accompagnement. Dans ce cas, ces idées doivent encore être travaillées afin de devenir de véritables projets locaux.

Pour celles qui ne sont pas en lien avec les mesures énoncées précédemment ou le parc éolien, nous pourrions travailler ensemble à leur réalisation. Si elles ont besoin d'un financement pour être réalisées, les retombées fiscales perçues par la commune pourront les financer une fois le parc éolien fonctionnel.

Dans un cas comme dans l'autre, ENERTRAG et Demopolis Concertation apportent leur soutien méthodologique pour que ces projets locaux, liés à l'éolien, puissent voir le jour, en vous aidant à vous organiser, en vous mettant en lien, et en

organisant des rencontres qui permettent aux mérysiens et mérysiennes qui le souhaitent, de s'investir dans la démarche.

Voici les idées formulées lors de l'atelier et les compléments d'informations formulés à leur sujet :

Idées	Mesures d'accompagnement	Compléments d'informations
1	Aider à garder l'école à Méry	
2	Avoir un bibliobus	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de passer le bibliobus en électrique - Possibilité de consacrer une partie importante du bibliobus à la transition écologique
3	Installer des jeux pour enfants dans le centre du village	
4	Mettre une vidéosurveillance dans les espaces de jeux pour enfants et les espaces publics	Le projet est déjà envisagé par la commune.
5	Entretenir les espaces verts et les espaces de jeux	La commune le fait déjà, mais il peut y avoir des améliorations à co-construire ensemble.
6	Construire un boulodrome	
7	Créer un espace de rassemblement pour les adultes	
8	Œuvrer pour la réouverture du Méry's Bar	<p>Ce projet comporte de nombreux aspects. Certains, comme la rénovation thermique ou le changement de l'équipement thermique peuvent être financés par Enertrag. À vérifier aussi selon les usages et le droit de propriété des locaux.</p> <p>Il est nécessaire d'en reparler pour préciser ce que vous souhaitez concernant ce projet.</p>

9	Distribuer l'électricité à la commune de Méry en priorité, puis aux communes alentours	Il est dit que « l'électron va au plus court », donc l'électricité produite par le parc éolien sera majoritairement consommée par les personnes habitant autour du parc. Cependant, nous ne pouvons pas vous annoncer de chiffre précis et vous assurer d'un pourcentage de production consommée par les mérysiens et mérysiennes.
11	Alimenter l'éclairage public par l'énergie photovoltaïque	
12	Passer l'éclairage public en éclairage avec des leds	Le passage aux leds est déjà prévu par les élus et devrait avoir lieu dans l'année.
13	Mettre des capteurs de mouvements sur l'éclairage public	
14	Installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux	
15	Réisolier les bâtiments communaux	
16	Installer des bornes électriques	Mesure déjà prévue par ENERTRAG au niveau des éoliennes, envisageable aussi dans le village.
17	Refaire les trottoirs	
18	Refaire le revêtement de la rue principale pour diminuer le bruit créé par le passage des camions	<ul style="list-style-type: none"> - Le nouveau revêtement est déjà prévu par les élus - C'est une mesure qui doit être prise par le département car c'est lui qui en a la compétence
19	Planter des arbres autour de la zone d'implantation des éoliennes pour les « cacher »	Impossible en région Hauts-de-France d'installer des arbres à moins de 200m d'une éolienne.

20	Décorer les mâts des éoliennes avec des scènes de la vie rurale	Impossible car illégal : l'aviation civile et militaire impose une couleur précise de blanc-gris aux éoliennes.
21	Contrôler et amplifier les réseaux hertziens	Il est possible que l'installation du parc éolien ait un impact sur la réception de votre télévision par exemple. Dans ce cas, vous devrez en faire part à vos élus ou au chef de projet ENERTRAG et l'entreprise devra décaler légèrement les faisceaux hertziens pour ne plus gêner la réception. C'est une obligation légale.

Sans écarter les autres idées, les mérysiens et mérysiennes présents ont voté pour leurs idées préférées. Les idées ayant reçu le plus de votes sont les suivantes :

Accompagner la modification de l'éclairage public (capteurs de mouvement et utilisation d'électricité solaire)

Œuvrer pour la réouverture du Méry's Bar

Accompagner l'installation de panneaux PV sur les bâtiments communaux

Aucune des 21 idées proposées par les habitants ne seront écartées de la réflexion à venir sur les projets locaux. Cette première séance de travail nous a permis de dégager les centres d'intérêt des habitants, et nous retravaillerons tous ensemble sur ces idées, afin de créer de véritables projets locaux.

Questions sur les projets locaux :

Question d'un participant : « ENERTRAG financera-t-il tous les projets ? »

Réponse d'ENERTRAG : Non, ce n'est pas l'idée derrière les projets locaux. Nous nous retrouvons régulièrement lors de réunions pour discuter des projets qui pourraient être menés en accompagnement du projet éolien, mais l'accompagnement ne se résume pas à un financement. Nous vous proposons un accompagnement humain et méthodologique avant tout, afin de vous aider à mener ces projets locaux.

Question d'un participant : « Quelle est la différence entre tous ces financements ? »

Réponse d'ENERTRAG : D'un point de vue légal, ENERTRAG ne peut pas financer des projets ne rentrant pas dans un cadre spécifique. De plus, ENERTRAG travaillera sur des projets qui sont en lien avec l'éolien ou la transition écologique.

Néanmoins, si vous souhaitez travailler sur des projets locaux éloignés du scope d'ENERTRAG, nous pouvons tout de même vous aider à les constituer, et s'ils ont besoin de financement, la municipalité pourra possiblement y allouer les retombées fiscales du parc éolien.

Question d'un participant : « Dans combien de temps prendront effet les mesures d'accompagnement ? »

Réponse d'ENERTRAG : Les mesures d'accompagnement d'ENERTRAG démarreront lorsque le projet sera construit. Les études avancent normalement, donc le parc éolien devrait fonctionner en 2027. C'est à ce moment-là que les mesures d'accompagnement retenues seront financées par ENERTRAG.

Question d'un participant : « Qui choisit les mesures compensatoires ? »

Réponse d'ENERTRAG : Les mesures compensatoires sont choisies par les bureaux d'étude dans le respect des mesures ERC (Éviter, Réduire, Compenser).

Si vous avez des idées de mesures pour compenser un dommage créé par l'installation du parc éolien, nous sommes preneurs. Celles-ci devront par contre être acceptées par les bureaux d'étude.

3.3 Co-construction du nom du projet

Nous vous avons proposé de nommer le projet éolien de Méry-la-Bataille. Attribuer un nom à ce projet nous permettra à tous de le reconnaître sur le territoire et de lui donner une identité.

Plusieurs propositions ont été formulées lors de cet atelier :

- Éole
- Vive le vent
- Les mâts de Cocagne
- Les Stators
- Les Moulins de Méry
- La Bataille des Vents
- Méry Vent
- Parc éolien de la Vallée
- Projet éolien du Champ des Violettes
- La Vallée des Vents

Ces propositions ont été discutées par les participants à l'atelier. Les mérysiens et les mérysiennes souhaitent trouver un nom de projet évocateur pour les habitants de Méry et faisant référence à l'éolien sans le nommer. Le nom qui a été choisi est donc le suivant :

Les Moulins de Méry

Nous sommes ravis de vous communiquer ce nom du projet, qui, nous en sommes certains, convaincra tous les habitants de Méry !

4. Les prochaines étapes

Ce premier événement de l'année nous a permis d'identifier de nombreuses idées. Lors du prochain atelier de concertation, nous ferons évoluer ces idées pour les transformer en projets locaux.

Nous vous tiendrons informés de la date du prochain événement via une lettre d'information et un porte-à-porte. Vous pourrez également retrouver ces informations sur le site internet du projet.

Nous espérons que vous serez nombreux lors du prochain atelier de co-construction des projets locaux, afin que nous puissions tous ensemble faire émerger des projets d'intérêt général sur lesquels nous aurions envie de travailler.

Pour retrouver toutes les informations sur le projet, rendez-vous sur le site internet : www.projeteolien-mery-la-bataille.fr.

Vous pouvez également contacter le chef de projet si vous avez la moindre question ou information à lui communiquer.

5. Contacts

Pour joindre l'équipe d'ENERTRAG :

PELLET Paul

Mail : paul.pellet@ENERTRAG.com

Tel : 06 75 03 54 09

Pour joindre l'équipe Demopolis Concertation :

GONZALEZ Mathilde

Mail : mathilde.gonzalez@demopolis-concertation.fr

Tel : 07 85 63 85 66

Ou rendez-vous sur le site internet du projet :
www.projeteolien-mery-la-bataille.fr

Annexes

